



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE PREISSAC

AVIS PUBLIC

Avis public est donné de ce qui suit:

Lors de la séance ordinaire tenue le 8 avril 2019, le conseil municipal a adopté les règlements suivants :

Règlement numéro 269-2019 intitulé,

- **RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 2 850 000.00 \$ ET UN EMPRUNT DE 2 600 000.00 \$ POUR LA DÉMOLITION ET LA CONSTRUCTION D'UN CENTRE MULTIFONCTIONNEL.**

Règlement numéro 270-2019 intitulé,

- **RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 1 084 000.00 \$ ET UN EMPRUNT DE 834 000.00 \$ POUR L'ASPALTAGE ET LE RECHARGEMENT D'UNE PARTIE DE L'AVENUE PRINCIPALE, DU CHEMIN DU CAP, DU DÉBARCADÈRE DES RAPIDES ET DES STATIONNEMENTS DE LA FONTAINE ET DE LA PASSERELLE DES RAPIDES.**

Donné à Preissac, ce neuf avril, deux mille dix-neuf.

ORIGINAL SIGNÉ

Gérard Pétrin
Directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Gérard Pétrin, directeur général de la municipalité de Preissac, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 9 avril 2019.

En foi de quoi je donne ce certificat ce 9 avril 2019.

ORIGINAL SIGNÉ

Gérard Pétrin
Directeur général
